

CHÂTELLAINS ET OFFICIERS de la CHÂTELLENIE d'USSEL

Il semble quasiment impossible d'établir la liste exhaustive de tous les châtelains d'Ussel depuis les origines. Cependant leur statut permet de les regrouper en quatre grandes périodes successives qui sont celles de l'histoire de la châtelainie :

- **Des origines à 1258** où les châtelains sont les premiers seigneurs constructeurs de la forteresse féodale et y résident. Ils ont alors vraisemblablement droit de haute, moyenne et basse justice. Une puissante famille féodale est connue sous le patronyme héréditaire "d'Ussel".

La seigneurie d'Ussel et sa forteresse leur échapperont au milieu du 13^{ième} siècle. Ils conserveront cependant de nombreux fiefs pendant les 14^{ième} et 15^{ième} siècles et jusqu'au 17^{ième} (à Vernet, Jenzat, Monestier, St Germain de Salles, Bayet, Ussel, ...). Certains seront seigneurs de places fortes comme le château-fort d'Anglas à Mazerier ou à Brout-Vernet (Cf. la famille d'Ussel en annexe)

- **De 1258 à 1417** où la seigneurie d'Ussel propriété de la famille ducale de Mercoeur, puissante famille d'Auvergne, devient ainsi enclave d'Auvergne plantée dans le Sud du Bourbonnais. Pendant ces 160 ans, le château d'Ussel n'est plus la résidence du seigneur en titre. Les châtelains-vassaux, les prévôts et les autres officiers sont nommés par les de Mercoeur dont ils sont seulement les représentants locaux. L'entretien de l'habitation seigneuriale et du château féodal dépendent de l'officier en titre..

- **De 1417 à 1527** la châtelainie d'Ussel est partie intégrante du duché de Bourbon.

En 1417 Anne de Mercoeur, dauphine d'Auvergne et veuve depuis sept ans de Louis II de Bourbon, décède. Leur fils aîné et héritier, Jean Ier de Bourbon, réintègre par héritage la seigneurie d'Ussel dans son duché du Bourbonnais. Cette réunion deviendra définitive en 1439 après le décès de sa demi-sœur, Marguerite de Bourbon, dame d'Ussel, qui avait précédemment reçu la seigneurie d'Ussel en dot. Ussel devient alors une des dix-sept châtelainies ducales du Bourbonnais. Le capitaine-châtelain directement nommé par le Duc, prêtait serment dès son entrée en fonctions. Celles-ci étaient de trois ordres : militaires d'abord, judiciaires et administratives ensuite. Il était assisté dans ces fonctions par un bailli, un procureur, un greffier, des sergents et un concierge. Il pouvait parfois être remplacé par un lieutenant qui avait alors tous ses pouvoirs.

Militairement le capitaine-châtelain était responsable de la défense du château, des locaux nécessaires pour entreposer les redevances en nature (blé, vin, fourrages, argent, ...), du logement de l'administration, de la défense des habitants de la châtelainie, ...

Judiciairement il avait les fonctions de juge ordinaire de première instance pour toutes causes, qu'elles soient civiles ou criminelles. Les coupables étaient détenus dans les prisons du château et tous les crimes, délits et procès divers relevaient de son tribunal.

Le châtelain était aussi un administrateur. Il percevait les revenus de la châtelainie et était à la fois receveur et gérant, avec comptes à rendre.

- **De 1527 à 1789.** En 1527 le Connétable de Bourbon, en fuite pour trahison, meurt en Italie. Les châtelainies ducales du Bourbonnais, saisies par le roi, deviennent des

Châtellenies Royales. « *Liève des cens et rantes, tant de bleds, argent que gelines... comme appert par le terrier faict par Maistres Denis Petit et jehan Gadde, noctaires, dès le 12è jour de novembre 1527, où on apprend tout suyvant son escriptée les lyeux des Cens desdicts Cullat et Etroussat deubs au Roy, nostre Sire, à cause de son chastel et seigneurerie d'Ussel* ». François Ier annexera définitivement le duché à la France en 1531. En 1662 Louis XIV échangera avec le prince de Condé l'usufruit de notre province contre le duché d'Albert sur la frontière Nord de la France. En 1762 les Condé se dessaisiront du foncier de la châtellenie d'Ussel (bâtiments castraux et dépendances) en le vendant à Gilbert Chartier, le lieutenant en exercice de la châtellenie. Ses descendants sont encore les propriétaires de ce foncier.

Tous les juges-châtellains sont alors nommés par le roi. Ils exercent sous la surveillance de la Sénéchaussée du Bourbonnais et du siège présidial de Moulins. Les justiciables pouvaient faire appel auprès de ces instances en cas de contestation des sentences rendues par les châtelains royaux. Ussel dépendait aussi de la Vice-Sénéchaussée de Gannat ainsi que de l'Élection de Gannat pour son grenier à sel (Raymond d'Azémard)

Des origines jusqu'en 1627, pour lister quelques seigneurs, châtelains ou officiers (baillis, prévôts, ...) de la châtellenie d'Ussel, on doit se contenter d'informations ponctuelles recueillies çà ou là.

- 1290 – Au début du XIII^e siècle, les de Tianges, chevaliers et vassaux du Duc de Bourbon étaient seigneurs féodaux de la seigneurie d'Ussel (charte du Bourbonnais 216-168)
- 1300 – Morel d'Ussel, damoiseau, fit hommage au Duc pour son hostel du Vernet, domaine et droit en dépendant, sis paroisses d'Ussel, Jenzat, Monestier, Saint Germain de Salles et Bayet
- 1300 – Guillaume de Manuise, damoiseau, fit aveu à Chantelle pour sa maison et dépendances d'Ussel
- 1310 – Dalmas d'Ussel reçoit de Béraud de Mercoeur des rentes à percevoir sur les paroisses d'Ussel et d'Extrociaci
- 1313 – Agnès de la Brosse, veuve de Dalmas d'Ussel, et leur fils Jean de Saint-Gervais, reconnaissent tenir en fief des Mercoeur des rentes, maison et domaine sur les paroisses d'Ussel et d'Etroussat
- 1321 – Guillaume de Chastenay, dit de Montfan, chevalier, rend hommage à Chantelle pour domaine, cens, rentes et tailles qu'il possède paroisse d'Ussel, de Fourilles et de Fleuriel.
- 1322 – Pierre d'Ussel, fils de Morel d'Ussel, paroissien du Vernet, fait hommage au Duc pour son hostel du Vernet, domaine et droit en dépendant, sis paroisses d'Ussel, Jenzat, Monestier, Saint Germain de Salles et Bayet
- 1322 – Hugonin Thibaut, damoiseau, rend hommage à Chantelle au Duc pour son hostel de La Garenne, terres, moulin, vignes, sis paroisse d'Ussel
- 1332 – Jean de Cuyallat, damoiseau, officier chargé des intérêts des de Mercoeur, fait hommage au duc pour les deux maisons de Cueillat et d'Ussel, motte, fossés, terres, cens et autres profits, à cause de ses Baillies et prévôts d'Ussel et d'Etroussat. L'hommage sera renouvelé en 1341 par le même Jean de Cuyllat
- 1352 – Aélide Emery, autrement appelée Alips Aymeric, veuve, fit foi et hommage à Chantelle pour la Maison Emeriz à Ussel, terres, prés, et cens en dépendant. (Emery, ou Esmery est le nom d'un ancien fief de Cueillat)

- 1411 – Huguette Bardete, fille de feu Pierre Bardet, femme de Guillaume Bergier dit Petit-jean, fit hommage au Duc à Chantelle pour des héritages qu'elle possédait en la paroisse d'Ussel.
- 1422/1461 L'armorial d'Auvergne, Bourbonnois et Foretz (page 377, château d'Ussel) désigne les gentilhommes qui commandaient le château d'Ussel sous Charles VII. Ce sont successivement Rouillet de la Salle, Louys Aubert et Merrgon de Cordoue.
Raoul de la Salle (dit Rouillet) avait des fiefs importants apportés par sa femme épousée en 1443 (Guénégaud, Bellenaves et Fourilles)
Louis Aubert (voir annexe 07)
Aymeri de Cordoue (dit Merrgon ou Mérigon) n'était que gouverneur
- 1433 – Marguerite de Bourbon, fille bâtarde du Duc Jean Ier, reçoit en dot pour son mariage avec Rodrigo de Villandrando comte de Ribadeo (célèbre aventurier espagnol), la seigneurie d'Ussel au revenu garanti de 1000 livres. Mais le château d'Ussel ne permettait pas à Villandro de s'y installer comme il l'aurait voulu et il se fait attribuer Chateldon et Montgibert. Il s'installera dans ce dernier pendant quelques années (Cf cahier 04, de César à 1789, page 17). Son gouverneur dans le château d'Ussel est alors Don Merrgon de Cordoue.
- 1452 – Louis Aubert, écuyer, et son épouse Marguerite Boerote firent hommage au Duc pour les tenements de vignes, cens rentes sis paroisse d'Etroussat, Ussel, Magnet, Louchy et autres.

En 1539, par ordonnance de Villers-Cotterêts, François 1^{er} crée l'état civil. Les curés de paroisses ont dorénavant l'obligation absolue de dater, rédiger et parapher tous les actes (baptêmes, mariages, inhumations), sans omission, en présence de témoins et ce immédiatement à l'issue de la cérémonie. Le latin est officiellement abandonné et, dorénavant, ces actes doivent tous obligatoirement être rédigés en français.

Chaque registre annuel est préalablement authentifié et certifié, en entête et en tout début d'année, par l'autorité locale alors en activité. En voici un exemple pris au hasard :
« 1740 - *Le présent registre contenant quatre feuillets pour servir de grosse à enregistrer les actes de baptême mariage et sépulture de la paroisse d'ussel, cotté et paraffé par nous gilbert françois mioche con^{ler} du roy juge civil et criminel châtelain de la châtellenie Royale du dit Ussel suivant la déclaration du roy en datte du 9^e avril 1736 et ordonnance rendue en conséquence par monsieur le lieutenant général de la sénéchaussée de bourbonnois à moulins en datte du 5^e 9bre 1739, ce troisième janvier mil sept cent quarante – mioche »*

Ces registres paroissiaux annuels sont pratiquement tous disponibles pour Ussel depuis 1627 (1670 à 1679 exceptés) mais tous n'ont pas malheureusement l'entête attendue. A compter de cette date la liste chronologique des châtelains royaux ou des officiers en charge les représentant découle en très grande partie de ces registres d'état civil.

Nous avons cependant trouvé au cours du siècle précédant le collationnement possible des entêtes de l'état civil d'Ussel :

- 1568** Messire **Jehan de MARCONNAY**, Chevalier de l'Ordre du Roi, Seigneur de Charbonnière et du Rozet (Barberier), Capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur du Bourbonnais, Capitaine-Bailli de la Châtellenie d'Ussel
- 1580** Messire **Jehan PETIT**, notaire royal, greffier de la châtellenie d'Ussel

- 1613-1622 **Annet PEYRET**, sieur de la Croisette, Capitaine-Châtelain de la châtellenie d'Ussel
- 1615 **Gilbert de la CHAUSSEE**, le jeune, Procureur en la châtellenie royale d'Ussel. En 1615, à sa requête, fut ordonné la saisie des biens de Gilbert Rouhier. Ils consistaient en la seigneurie de Blanzat (paroisse de Chareil) avec deux châteaux dont un nouvellement construit, divers immeubles et des droits dans les paroisses de Fourilles et Chantelle
- 1621 **Antoine BATAILLE**, licencié-es-lois, Châtelain à la place de son frère **Annet BATAILLE**
- 1622 **Antoine BOTISSON**, lieutenant général d'Ussel
- 1628 **Annet PERRET** Capitaine du château d'Ussel et **Gilbert PERRET** greffier
- 1634 **Antoine BATAILLE** Châtelain d'Ussel, commissaire examinateur civil et criminel. Il était toujours châtelain en 1646

Puis, dès la fin du règne de Louis XIII, les en-têtes des registres paroissiaux pluriannuels ou annuels, ainsi que certains actes paroissiaux d'état civil, permettent d'établir une liste un peu plus étoffée, mais non exhaustive, d'autorités en la châtellenie royale d'Ussel. Quasiment tous sont membres de familles usselloises de longue date et résidaient dans la châtellenie, presque toujours à Ussel-même. Apparaissent ainsi :

- 1643 **Michel PEYRET**, sieur de la Croizette, procureur du roi en la châtellenie d'Ussel
- 1653 **Jehan SECRETAIN**, procureur en la châtellenie d'Ussel
- 1663 **Gilbert PEYRET**, notaire royal et procureur en la châtellenie d'Ussel, y demeurant
- 1663 **Jehan CHARTIER** greffier d'Ussel
- 16xx **Antoine BATAILLE**, Juge-châtelain
- 1671 **Gilbert CHARTIER**, conseiller du roi et commissaire examinateur civil et criminel en la châtellenie d'Ussel, notaire royal exerçant à Ussel et Charroux, nommé Juge-châtelain le 10 octobre 1671, à la place d'Antoine BATAILLE décédé. Il avait épousé le 08 mai 1682 Gabrielle Bonnelat. Mort à Ussel le 28 juin 1691 sans descendance, il a été inhumé dans l'église St Vincent de Chantelle qui est celle de l'abbaye.
- 1684 **Gilbert SECRETAIN** lieutenant de la châtellenie d'Ussel. Conseiller du roi, il était toujours lieutenant d'Ussel en 1706
- 1692 **TRELLET** puis **Antoine SYMOUNAULT** en décembre

- 1696 **Jean-François PERRET**, né en 1668 à Etroussat, Greffier en la châtellenie d'Ussel
- 1704 **Gilbert RIBAUD**, procureur du roi en la châtellenie d'Ussel
- 1706-37 **Antoine SECRETAIN de NEUVILLE**, lieutenant général de la châtellenie royale d'Ussel en remplacement de son père, par la suite en sus juge civil et criminel
- 1738.39** Intérim administratif assuré par **Gilbert MORAN**, sieur de la Chaume, conseiller du roi, président châtelain de Chantelle, juge civil et criminel assesseur et examinateur en la châtellenie royale de Chantelle conformément à la déclaration du roi du 09 avril 1736 (Mioche, le nouveau châtelain d'Ussel nommé par le roi à la même date, n'est pas encore pu entrer en fonctions l'ordonnance de la généralité de Moulins n'ayant pas encore été promulguée)
- 1740 Décès le 25 février de **Gilbert RIBAUT**, 73 ans, procureur du Roy en la châtellenie royale d'Ussel
- 1740-41 **Gilbert François MIOCHE**, conseiller du roi, juge civil et criminel, châtelain d'Ussel par déclaration du Roi en date du 09 avril 1736 (ordonnance rendue à Moulins le 05 novembre 1739)
- 1742-56 **Antoine SECRETAIN**, sieur de Neuville, conseiller du roi, lieutenant général, juge civil et criminel de la châtellenie royale d'Ussel
- 1741-61 **Gilbert François MIOCHE**, conseiller du roi, juge civil, criminel et haut juge de procès, châtelain de la châtellenie royale d'Ussel, Cressanges, le Bouchet et autres membres et dépendances (décédé à Ussel le 19 avril 1761)
- 1756-xx **Gilbert CHARTIER**, conseiller du roi et son procureur en la châtellenie royale d'Ussel. C'est lui qui devint propriétaire du terrain correspondant à toute l'emprise de l'ancien château féodal avec son fossé A l'aube du 21^{ème} siècle ses descendants l'occupent toujours
- 1761-76 **Louis Estromoine MIOCHE**, conseiller du roi, président châtelain, lieutenant général de police en la châtellenie d'Ussel, décédé à Ussel ce jour 05 novembre 1776 âgé d'environ 55 ans. C'est vraisemblablement le dernier personnage ayant effectivement exercé les fonctions de châtelain de la châtellenie royale d'Ussel
- 1777 et 78 xxx (registres authentifiés à Moulins)
- 1779 **Gilbert de la CHAUSSÉE**, avocat au parlement, le plus ancien des gradués de la châtellenie royale d'Ussel, faisant fonction de juge en cette partie à cause de la vacance de l'office de châtelain, à la charge du rapport de la grosse au greffe de la sénéchaussée de Moulins
- 1780-82 **Antoine François PONTONIER** ancien curial en la châtellenie royale d'Ussel faisant fonction de juge en cette partie à cause de la vacance de la charge de châtelain et en absence de gradué de la dite châtellenie

- 1783-86 **Gilbert de la CHAUSSÉE**, sieur de la Font (Leu), avocat au parlement, le plus ancien gradué en la châtellenie royale d'Ussel, faisant fonction de juge en cette partie à cause de la vacance de l'office de châtelain
- 1786-88 **Jean MIOCHE**, conseiller du roi, juge civil et criminel, seul juge de police de la châtellenie royale d'Ussel, Cressanges, le Bouchet et autres membres et dépendances. (Ce personnage resté debout au milieu des ruines de l'ancienne magistrature, mourut dans sa maison d'Ussel en 1834)
- 1789 **Jean François GUILLOMET** plus ancien curial de la châtellenie royale d'Ussel à cause de l'absence de M^r le châtelain et des gradués du siège
- 1790 **Gilbert de la CHAUSSÉE**, conseiller du roi, avocat suivant le siège de la châtellenie royale d'Ussel, faisant fonction de juge en cette partie à cause de l'absence de M^r le châtelain de la même châtellenie, à la charge du rapport de la greffe au siège de la sénéchaussée
- 1792 **Etienne ROUQUEROT**, homme de lois, juge de paix du canton de Charroux, département de l'Allier, à la charge du rapport de la grosse au greffe du tribunal de Gannat, à Charroux le premier janvier mil sept cent quatre vingt onze.